

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 06 avril 2021 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, HUE Valérie, OMER Matthieu, BINARD Marine, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, REGENT Benjamin, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme CORCEL Valérie (pouvoir à M. OUVRY), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme TORRES Virginie), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-04-06/05 : Cession d'un bien – 3 passage Rivoli à Saint Valery en Caux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en vente l'immeuble situé 3 passage Rivoli à Saint Valery en Caux, au prix de l'estimation rendue par France Domaine, et autorise M. le Maire à faire la publicité de cette vente par tous moyens qu'il jugera utile.

Délibération n° 2021-04-06/06 : Révision simplifiée du P.L.U.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager la modification simplifiée du PLU dans son article 2.

Délibération n°: 2021-04-06/07 : Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées.

Délibération n° 2021-04-06/08 : Comptes de Gestion 2020 du Receveur Municipal – Budget annexe Rayon Vert et Budget Ville

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2021-04-06/09 : Compte Administratif 2020 - Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe du « Rayon Vert » qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 102 535,25 €, restes à réaliser inclus.

Délibération n° 2021-04-06/10 : Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 du budget principal Ville qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 595 012,77 € restes à réaliser inclus.

Délibération n°: 2021-04-06/11 : Affectation du résultat 2020 – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice du budget annexe du Rayon Vert

Délibération n° 2021-04-06/12 : Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice du budget principal Ville.

Délibération n° 2021-04-06/13 : Bilan sur la gestion des biens et des opérations immobilières – Exercice 2020 – Budget Annexe et Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Ville au titre de l'exercice 2020, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal de la Ville.

Délibération n° 2021-04-06/14 : Budget Primitif 2021 – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget annexe du Rayon Vert, pour l'exercice 2021, équilibré à 39 118,52 € pour la section investissement et à 702 450,56 € pour la section fonctionnement, soit un budget total de 741 569,08 €.

Délibération n°: 2021-04-06/15 : Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Le conseil municipal, l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Budget principal Ville, pour l'exercice 2021, équilibré à 3 052 881,55 € pour la section investissement et à 6 218 135,29 € pour la section fonctionnement, soit un budget total équilibré à la somme de 9 271 016,24 €.

Délibération n° 2021-04-06/16 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021, le taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti..... 37,12 %
- Taxe foncière non bâti..... 28,89 %
- Cotisation Foncière des Entreprises..... 10,46 %

Délibération n° 2021-04-06/17 : Associations – Attribution des subventions – Année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe pour l'année 2021, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour la Ville.

Délibération n° 2021-04-06/18 : Contribution à l'Ecole Notre Dame de Bon Port – Année 2021

Le conseil municipal, à la majorité, fixe la contribution communale aux charges de fonctionnement de l'école Notre Dame de Bon Port à la somme de 21 528 € pour 2021, et dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2021.

Délibération n°: 2021-04-06/19 : Contrat d'adhésion – Projet Petites Villes de Demain

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain » et à lancer toutes opérations liées à cette opération.

Délibération n° 2021-04-06/20 : Motion du Conseil Municipal – « Projet Hercule »

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le retrait en l'état du « Projet Hercule » et qu'un projet de cette ampleur soit documenté, partagé et intègre une perspective industrielle.

Le conseil municipal rappelle que l'énergie électrique et sa qualité de fourniture est un bien public essentiel et précieux. Avec son corollaire, une production décarbonnée et un prix maîtrisé pour nos concitoyens.

Délibération n° 2021-04-06/21 : Investissement Services Techniques/Espaces Verts – Acquisition d'un véhicule d'occasion

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition d'un véhicule dédié à l'activité « espaces verts », et sollicite les subventions prévues à cet effet auprès des partenaires financiers.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45

Le Maire,

Jean-François OUVRY